

18 juil 2003 -19:00

conseil des ministres du 18 juillet 2003

Le Conseil des Ministres s'est réuni, vendredi, à partir de 16 h, rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des Ministres s'est réuni, vendredi, à partir de 16 h, rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Guy Verhofstadt.

A l'issue du Conseil, le Premier Ministre a donné un aperçu des principales décisions, à savoir que le Conseil des Ministres a entamé l'examen des remarques faites par le Conseil d'Etat à propos de l'avant-projet de loi relatif à la compétence universelle. Il terminera cet examen lundi, de telle sorte que la Chambre pourra entamer la discussion sur l'avant-projet dès mardi. Le Conseil des Ministres a également approuvé :- un avant-projet de loi-programme (communiqué 1) ;- un avant-projet de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 8 août 1980 de réforme des institutions. L'avant-projet est transmis au Sénat (communiqué 2) ;- l'installation d'une Task force en Mer du Nord (communiqué 8) ;- la conclusion d'un marché concernant la personnalisation ainsi que la livraison des passeports destinés aux administrations communales et aux postes diplomatiques et consulaires belges (communiqué 12) ;- la participation belge à des opérations de déminage en Mer Baltique (communiqué 13) ;- la conclusion d'un marché de service pluriannuel ouvert pour une durée indéterminée, pour l'entretien du système de communication RITA NG (communiqué 14) ;- l'accord visant à soumettre à la Cour permanente d'arbitrage de La Haye le litige concernant le « Rhin de fer » (communiqué 20) ;- l'évaluation des résultats de la Convention européenne (communiqué 21).

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

18 juil 2003 -19:00

Appartient à [conseil des ministres du 18 juillet 2003](#)

Loi-programme

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture, après avis du Conseil d'Etat, un avant-projet de loi-programme.

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture, après avis du Conseil d'Etat, un avant-projet de loi-programme.

L'avant-projet contient notamment une série de mesures prises en exécution de l'accord de gouvernement en matière de " fiscalité Kyoto ", la révision des taux de la cotisation sur l'énergie et l'addition d'une cotisation sur l'énergie au gazoil utilisé comme carburant routier, l'introduction d'un système " cliquet " pour les augmentations des accises appliquées sur l'essence et le gazoil utilisé comme carburant routier, l'extension de la liste des dépenses en investissements économiseurs d'énergie dans les logements qui entrent en ligne de compte pour la déduction à l'impôt des personnes physiques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

18 juil 2003 -19:00

Appartient à [conseil des ministres du 18 juillet 2003](#)

Licences pour importation, exportation et transit d'armes

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le gouvernement a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 8 août 1980 de réforme des institutions. Cet avant-projet transfère aux Régions la compétence en matière de délivrance de licences pour l'exportation, importation et transit d'armes, de munition et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire ainsi que la technologie y afférente et des produits et technologies à double usage.

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le gouvernement a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 8 août 1980 de réforme des institutions. Cet avant-projet transfère aux Régions la compétence en matière de délivrance de licences pour l'exportation, importation et transit d'armes, de munition et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire ainsi que la technologie y afférente et des produits et technologies à double usage.

Ce transfert de compétences doit contribuer à l'efficacité et à la cohérence en ce qui concerne la politique dans ces domaines et ce, en tenant compte des compétences des autorités régionales sur le plan économique, sur le plan de l'emploi et de politique des débouchés et de la préoccupation du nouveau gouvernement d'aboutir à des paquets de compétences cohérents.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

18 juil 2003 -19:00

Appartient à [conseil des ministres du 18 juillet 2003](#)

Task force en Mer du Nord

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, le Conseil des Ministres a approuvé l'installation d'une Task force en Mer du Nord.

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, le Conseil des Ministres a approuvé l'installation d'une Task force en Mer du Nord.

Les ministres de l'Economie, de l'Environnement, de la Mobilité, de la Défense, des Affaires étrangères, des Finances, de la Justice et du Budget en feront partie, sous la présidence du M. Vande Lanotte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

18 juil 2003 -19:00

Appartient à [conseil des ministres du 18 juillet 2003](#)

Personnalisation et livraison des passeports

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé la conclusion d'un marché concernant la personnalisation ainsi que la livraison des passeports destinés aux administrations communales et aux postes diplomatiques et consulaires belges (*).

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé la conclusion d'un marché concernant la personnalisation ainsi que la livraison des passeports destinés aux administrations communales et aux postes diplomatiques et consulaires belges (*).

Ce marché, dont le montant est estimé à 1.600.000 euros, est conclu, selon la procédure négociée, avec la firme François Charles Oberthur, pour une durée d'un an, prorogeable six fois par tacite reconduction. Grâce à la technologie et aux mesures de sécurité mises en œuvre, le nouveau passeport belge est l'un des plus sécurisés au monde. (*) Un accord de principe avait déjà été donné par le Conseil des Ministres du 21 février 2003 (voir communiqué n°21).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

18 juil 2003 -19:00

Appartient à [conseil des ministres du 18 juillet 2003](#)

Déminage en Mer Baltique

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé la participation belge à des opérations de déminage en Mer Baltique.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé la participation belge à des opérations de déminage en Mer Baltique.

La mission, appelée " Open Spirit 2003 ", consiste à nettoyer une zone où se trouvent des explosifs de la seconde guerre mondiale. Ces opérations de déminage doivent avoir lieu entre le 5 et le 15 septembre 2003. Leur direction sera assurée conjointement par les Marines allemande et estonienne. Sur le chasseur de mines belge " Primula ", 46 militaires prendront part à ces opérations. Le coût de la participation belge à cette opération est estimé à 189.764 euros. Des navires appartenant aux Pays-Bas, à la Suède, à l'Allemagne, à la Norvège, à la Russie et aux Pays baltes participeront également au déminage. Les Forces maritimes de lutte contre les mines opéreront au large des côtes estoniennes et plus précisément au large de Muuga et de Juminda.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

18 juil 2003 -19:00

Appartient à conseil des ministres du 18 juillet 2003

Entretien du RITA NG

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un marché de service pluriannuel ouvert pour une durée indéterminée, pour l'entretien du système de communication RITA NG. Le marché porte aussi sur l'acquisition en une fois d'un stock de pièces de rechange.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un marché de service pluriannuel ouvert pour une durée indéterminée, pour l'entretien du système de communication RITA NG. Le marché porte aussi sur l'acquisition en une fois d'un stock de pièces de rechange.

Le RITA NG est déployé dans les zones d'opérations où sont engagés des organismes de la Défense. La firme Thales, qui a développé et produit le RITA NG et qui en possède seule tous les brevets et licences, a été choisie, en toute logique, pour la conclusion de ce contrat de maintenance.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

18 juil 2003 -19:00

Appartient à conseil des ministres du 18 juillet 2003

Rhin de fer

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères et de M. Bert Anciaux, Ministre de la Mobilité et de l'Economie sociale, le Conseil des Ministres a approuvé le texte de l'accord visant à soumettre à la Cour permanente d'arbitrage de La Haye le litige concernant le " Rhin de fer ".

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères et de M. Bert Anciaux, Ministre de la Mobilité et de l'Economie sociale, le Conseil des Ministres a approuvé le texte de l'accord visant à soumettre à la Cour permanente d'arbitrage de La Haye le litige concernant le " Rhin de fer ".

Le Rhin de fer est la liaison ferroviaire pour marchandises reliant Anvers au bassin de la Ruhr, via le Limbourg néerlandais. La longueur totale de ce tracé est de 162 kilomètres, dont 96 en Belgique, 48 aux Pays-Bas et 18 en Allemagne. Cette liaison, instituée en 1879 en vertu d'un Traité, n'est plus utilisée depuis 1991. Toutefois, la Belgique souhaiterait réutiliser ce tracé dans les plus brefs délais. Près de 20 kilomètres sont toutefois inaccessibles aux Pays-Bas. Pour des raisons environnementales, les Pays-Bas que la Belgique renonce à ce projet. Ils ont estimé l'ensemble des travaux à effectuer pour réhabiliter la ligne à près de 550 millions d'euros. Les Pays-Bas sont disposés à en payer un tiers, alors que la Belgique souhaite ne payer qu'une somme fixe pour les frais fonctionnels et pour un nombre limité de travaux d'infrastructure environnementaux. Différentes tentatives pour débloquer le dossier se sont avérées vaines. Le 23 mai 2003, les deux pays ont dégagé un accord pour soumettre la question à un Tribunal d'arbitrage sous les auspices de la Cour permanente de La Haye. Les règles de cette Cour précisent que le texte de la demande doit faire l'objet d'un traité bilatéral conclu entre les deux pays. Un tel traité doit également être ratifié par les Parlements des deux pays. Les coûts liés à la procédure d'arbitrage seront assumés par le Service public fédéral de la Mobilité et des Transports.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

18 juil 2003 -19:00

Appartient à [conseil des ministres du 18 juillet 2003](#)

Convention européenne

Le Conseil des Ministres a approuvé l'évaluation des résultats de la Convention européenne présentée par M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères.

Le Conseil des Ministres a approuvé l'évaluation des résultats de la Convention européenne présentée par M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères.

Cette Convention européenne a été convoquée par le Conseil européen de Laeken sous présidence belge, afin d'examiner les moyens de rendre l'Union plus efficace, plus légitime et plus transparente et de préparer la prochaine révision des Traités. La Convention européenne a réuni des représentants des Gouvernements et des Parlements des Etats membres et des pays candidats, des parlementaires européens, des représentants de la Commission ainsi que de la société civile. Elle s'est notamment engagée dans la voie d'une " Constitution européenne " qui énonce les valeurs et les symboles de l'Union afin de renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens européens à un projet commun et d'affirmer l'identité de l'UE sur la scène internationale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe